LE LAVAGE DES LAINES
et les sous-produits qui en découlent par P. CODHEUX. Ouvrage en 3 volumes. 15 francs.
En vente en nos Librairies.

# Journal de Roubaix

Cie SINGER
MACHINES A COUDRE
ROUBAIX | TOURCOING
Grand Prix Paris 1900
Grand Prix St-Louis 1904
Se méfier des contrefaçons.
Livraison franco.
Apprentissage gratuit.

Cinquante-sixième année. — N° 168

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

SAMEDI 17 JUIN 1911

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI..... Chez M. Verdière, 23, rue Bourdon Saint-Jacques.
A PARIS ET A BRUXELLES Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes. . . . . Trois mois.. 3 francs; Six mois.... 6 —; Un an..... 12 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

# GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LE MAROC

## Nouveau succès des Troupes françaises près de Rabat

## LE COUP DE MAIN DE L'ESPAGNE AU MAROC

En France, l'opinion suit sans trop d'émoi le développement de la question marocaine; elle ne vibre qu'à constater l'admirable preuve de sa préparation à la guerre que notre armée donne tous les jours par les troupes de toutes armes détachées à l'occident de la terre africaine, et, comme explication de notre rôle au milieu du guêpier chérifien, elle accepte volontiers, avec un sourire entendu, la haute mission civilisatrice et la pénétration pacifique. Elle attend la suite avec une patiente confiance.

En Espagne, l'opinion a perdu tout sang-froid, elle a la fièvre marocaine à l'état aigu, si aigu que, pour tâcher de la calmer, le gouvernement espagnol se risque à une audacieuse aventure, celle de Larache et d'El-Ksar, qui n'est pas sans déconcerter les puissances signataires du traité d'Algésiras et protectrices solidaires de l'autorité du sultan et de l'intégrité territoriale du Maroc. En perdant son sang-froid, elle a perdu la prudence et elle applaudit à tous les rêves de conquête comme celui-là que, dans une édition spéciale, la revue *España en Africa* vient tout récemment de faire miroiter à ses yeux : « Les circonstances de temps et de lieu ont radicalement changé la position de nos possessions d'Afrique. Auparavant elles offraient quelque valeur stratégique. Si elles restaient dans l'état actuel, cette valeur serait aujourd'hui annulée par la puissance et la portée des armes modernes : d'où la nécessité d'étendre notre souveraineté sans hésitation, *en regardant loin, très loin dans l'avenir*, afin de faire de nos modestes possessions africaines de riches colonies modernes, base sûre d'expansion commerciale et de *domination du détroit le plus important du monde.* » Par ce dernier trait, l'Angleterre en a pour sa part, dans le vis-à-vis de Gibraltar.

Le but de l'action espagnole au Maroc est donc nettement précisé. Un commencement de réalisation du rêve a été dessiné. S'autorisant de notre intervention à Fez, le gouvernement de Madrid, poussé, nous le répétons, par l'opinion que travaillent une hyportention d'amour-propre et une jalousie maladive contre la France, en tant que puissance africaine prédominante, a, sous le prétexte de rétablir l'ordre dans la région de sa zone d'influence des présides, débarqué des troupes à Larache, port qu'elles ont militairement occupé et d'où ont été immédiatement détachés 500 hommes à El-Ksar, dans la Djebala.

Ce coup de main brusque et sournois est une violation flagrante de l'acte d'Algésiras et des traités franco-espagnols. Il n'y a, en effet, aucun trouble ni à Larache, ni à El-Ksar, et les Espagnols ont inventé dans tous ses détails, un scénario de comédie pour motiver l'occupation qu'ils avaient prémédité d'effectuer coûte que coûte. Dans la nuit du 7 au 8 juin, une petite bande de cavaliers tira dans les rues d'El-Ksar une pétarade, réveilla les gens en sursaut, puis disparut comme elle était venue. L'agent consulaire espagnol demanda du secours à Larache et la marche sur El-Ksar eut lieu immédiatement : le détachement attendait. Remarquez en passant que, si cette région d'El-Ksar était si dangereuse que cela, 500 hommes ne s'y seraient pas aventurés sans de grandes précautions et surtout dans une marche de nuit précipitée.

L'Espagne est, de toute façon, en dehors du droit. Elle a contre elle, les textes et les faits, contre elle aussi la protestation formelle de Moulai Hafid. Elle ne peut invoquer notre exemple. Un journal allemand, la *Gazette de l'oss*, de Berlin, le lui dit lui-même : « Si l'Espagne prétend, par son action au Maroc, avoir imité la France, c'est faux. La France avait averti, avant de marcher, toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras et déclaré qu'elle entendait respecter entièrement cet acte. La France a donc fait preuve des plus grands égards pour l'Espagne. Or, l'Espagne a violé sciemment et arbitrairement le traité d'Algésiras par sa politique de conquête. »

Au moment de notre intervention à Fez, où nous allions défendre le sultan et sauver non seulement des Français, mais aussi toute la colonie européenne en situation très critique, on répondait, dans les sphères gouvernementales, à ceux qui, comme nous-mêmes, préconisaient la marche par Taza : « Prenez garde! Si nous allons à Taza, l'Espagne ira à Larache, peut-être à El-Ksar. Au contraire, en passant par l'ouest, nous éviterons l'intervention de l'Espagne. » Nous ne sommes pas allés à Taza. Nous avons laissé le général Toutée et ses hommes *à l'état de cible*, et les Espagnols sont quand même allés à Larache et à El-Ksar et si sournoisement que M. Canalejas parlant aux Cortès de la politique de l'Espagne au Maroc, n'a même pas soufflé mot du débarquement à Larache, alors que, dans le même instant, les premières chaloupes quittaient les croiseurs.

Ainsi dupée, la France a le droit absolu de reprendre sa liberté. Si elle estime avoir intérêt à dénoncer le traité de 1904, elle est libre de le faire, car l'Espagne l'a rompu la première, s'exposant à l'isolement que le chef de l'opposition libérale, M. Villanueva, lui conseillait d'éviter. Cette dénonciation ne regarde qu'elle et nous. Quant à l'Europe, qui a promis son assistance au Sultan du Maroc pour défendre l'intégrité de ses Etats, elle a son mot à dire et elle le dira certainement dans une intervention diplomatique à Madrid des signataires de l'acte d'Algésiras, qui sera plus que suffisante pour rappeler l'Espagne au respect de ses propres engagements.

Georges LAURENCE.

## BULLETIN

16 juin.

*A la Chambre, grand débat sur le Maroc, avec MM. Jaurès, Deschanel et Cruppi.*

***

*Le Sénat a voté, vendredi, le budget du Travail et des Travaux publics.*

***

*Nos troupes ont mis en déroute les tribus rebelles réfugiées dans la forêt de Mamora, d'où ils harcelaient nos colonnes.*

***

*Nieuport a battu tous les records de vitesse en circuit fermé, en marchant à 129 à l'heure.*

## INFORMATIONS

**La retraite du général Tremeau**

Paris, 16 juin. — Le général Tremeau est placé d'office et par anticipation, pour raison de santé, dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée.

**Le monument Serpollet**

Paris, 16 juin. — Ce matin a été inauguré, place St-Ferdinand-des-Ternes, le monument élevé à Serpollet, qui fut le véritable précurseur de l'automobile. Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Archéneau, président du Comité; Baudin, député, et Roussel, président du Conseil municipal.

**Le président Diaz en Espagne**

Vigo, 16 juin. — L'« Ipiranga », amenant le président Diaz est étroitement surveillé. On n'y monte que dument autorisé. Le ministre du Mexique à Lisbonne et le consul du Mexique ont été saluer l'ex-président du Mexique. L'« Ipiranga » poursuit son voyage pour La Corogne.

## Choses et Autres

A propos des délimitations.

— En somme, le gouvernement aurait bien du commencer par faire délimiter son opinion.

***

A la Cour d'assises où l'on juge le liquidateur Duez :

— Dieu! qu'il fait donc chaud dans cette salle d'audience!...

— Et l'on parle toujours des « frais » de justice!...

*Ne croyez pas que le christianisme consiste dans une vie morose et mélancolique.*

LACORDAIRE.

LA GABEGIE DES LIQUIDATIONS

## Duez devant les Assises

Paris, 16 juin. — Dès le début de cette cinquième audience, on entend la suite de la déposition de M. Blondel, qui continue à écraser Duez de ses affirmations, étayées de preuves.

Répondant à une question de Me Maurice Bernard, M. Blondel reconnaît que Martin Gauthier a été l'âme même des opérations frauduleuses, mais, ajoute-t-il, Duez a partagé avec lui les bénéfices illicites réalisés, grâce à ces manœuvres.

Un certains nombre de notaires, cités par Breton, viennent déposer en sa faveur.

Me Paisants, défenseur de Breton, fait remarquer que Breton et Lefebvre ont été poursuivis pour avoir fait figurer, dans les états, des frais divers dont ils ont profité, mais d'autres mandataires, qui ont profité, au même titre, et dans les mêmes proportions que les deux inculpés, ne sont pas là. « Des notaires, dit-il, devaient se transporter dans les établissements inventoriés, et ils ne s'y sont pas trouvés ; ils ont cependant signé ces actes d'inventaire, comme étant ainsi des faux. »

M. Péronne, qui a été l'avocat d'un groupe de pères des élèves du Collège Stanislas constitué en vue du rachat du Collège dont Duez était séquestre vient de déposer à son tour.

Je m'étais mis en rapport avec Duez pour le rachat de l'immeuble. Il fallait aller vite, pour sauvegarder les intérêts du Collège ; une entente se fit; on résolut de remettre au liquidateur, 150.000 francs, mais celui-ci trouva le moyen de se faire délivrer 2.190.000 francs.

Sur une question du Président, Duez déclare que ces détournements ont été commis au préjudice de la Congrégation des Marianistes.

M. Desbleumortiers, successeur de Duez dans la liquidation des Frères des Ecoles Chrétiennes, vient dire qu'il a trouvé dans les documents qui lui ont été livrés un plan de liquidation parfait, si parfait ajoute-t-il, que l'Administration des Domaine le conserve comme modèle.

M. Pellegrin, administrateur judiciaire, chargé de terminer toutes les procédures des liquidations des congrégations autres que celles des Frères, vient déclarer qu'il avait constaté dans les comptes de Duez de graves irrégularités.

M. Minori qui lui succède, dit qu'une somme de 3.000 fr. a été détournée sur le compte des Oratoriens par Martin-Gauthier. Après l'audition de plusieurs autres témoins, l'audience est renvoyée à samedi.

## Au Maroc

### UN COMBAT DANS LA FORET DE MAMORA

***Les rebelles mis en fuite***

Tanger, 16 juin. — Le général Ditte a fait pratiquer dans la forêt de Mamora une reconnaissance qui a mené une rencontre avec les Zemmour. La colonne n'a eu que deux blessés ; les Zemmour ont laissé sur le champ de bataille cinq tués et en ont emporté plusieurs autres.

Après une résistance assez vive, ils ont fui dans diverses directions, abandonnant leurs troupeaux très nombreux, entre nos mains. Le résultat de cet engagement sera de dégager la route de Mehdiya à Rabat et de faciliter la circulation des convois.

### LE DIFFÉREND FRANCO-ESPAGNOL

Paris, 16 juin. — La « Presse Nouvelle » publie la dépêche suivante :

Madrid, 16 juin. — Le gouvernement espagnol a répondu aux observations françaises en disant que l'occupation de Larache et d'El-Ksar était justifiée et qu'il désirait continuer les pourparlers suspendus.

### LES ESPAGNOLS A LARACHE

***Moulaï-Hafid va protester***

Tanger, 16 juin. — Le lieutenant-colonel Deduena, chef des détachements espagnols débarqués à Larache, accompagné d'un officier de marine et du lieutenant Collez, a essayé de remonter le Loukkos à bord d'une vedette du croiseur « Cataluna ». Il a dû rebrousser chemin à Sidi-Gueddar à cause de l'insuffisante profondeur de la rivière.

Un petit remorqueur espagnol est arrivé à Larache pour aider au débarquement du matériel.

Trente-cinq hommes du croiseur « Cataluna » ont débarqué. Ils se sont rendus à Chemich et s'y sont joints aux soldats de ce poste pour aller à Ras-Erremel.

Quelques négociants israélites chargés de fournitures de guerre à la mehalla sont arrivés à El-Ksar pour soumissionner des fournitures nécessaires à quatre mille hommes.

A Fez, la nouvelle du débarquement a produit une profonde émotion. On annonce que le Sultan Moulaï-Hafid va énergiquement protester.

## La Délimitation de la Champagne

**AGITATION DANS LA MARNE**

Reims, 16 juin. — En raison de l'effervescence qui s'est manifestée sur divers points du vignoble à la nouvelle du vote du Sénat, la préfecture de la Marne a adressé, cette nuit, aux maires des communes du vignoble, une note dans laquelle, après avoir mentionné les termes de l'ordre du jour du Sénat, elle ajoute que le gouvernement compte sur la clairvoyance et le bon sens des viticulteurs de la Marne, pour attendre avec confiance les mesures appelées à remplacer le régime des délimitations administratives qui continuera à fonctionner jusqu'à l'adoption, par les Chambres, du projet du gouvernement.

Toutes les troupes de la garnison de Reims sont consignées en cas d'alerte et les troupes cantonnées dans le vignoble ont opéré toute la nuit des patrouilles.

**DANS L'AUBE**

Bar-sur-Aube, 16 juin. — Les membres du Comité central de défense viticole qui ont assisté à la séance du Sénat, sont rentrés rapportant une bonne impression. Il faut disent-ils, attendre la publication du projet de loi annoncé par le gouvernement, qui nous donne satisfaction, puisqu'il supprime les délimitations et combattra avec efficacité les fraudeurs.

LE CRIME D'UN FOU

## Le docteur Guinard est mourant

Paris, 16 juin. — L'état de santé du docteur Guinard s'est aggravé depuis hier et on ne conserve plus, à l'Hôtel-Dieu, l'espoir de le sauver. Aussi, le docteur Rochard, qui n'a cessé de lui donner les soins les plus empressés et les plus dévoués, a-t-il quitté l'hôpital, à onze heures et demie, sans rédiger de nouveau bulletin.

L'infortuné chirurgien a éprouvé, vers dix heures, une longue syncope au cours de laquelle on a cru qu'il allait expirer. On a dû lui faire des injections de morphine.

On redoute une issue fatale avant la fin de la journée.

Mme Guinard, ses deux filles et un ecclésiastique, qui est un des plus vieux amis de l'éminent chirurgien, ne quittent pas son chevet.

Le docteur Guinard est entré en agonie vendredi après-midi, vers deux heures.

## Le Sabotage des voies ferrées

Paris, 16 juin. — De graves actes de sabotage ont été commis cette nuit.

Sur le réseau de l'Etat (ligne de Paris à Saint-Germain), onze fils télégraphiques de la voie descendante ont été coupés au kilomètre 5.909.

Entre Meudon et Clamart, au kilomètre 6.100, tous les fils du réseau de l'Etat ont été coupés.

Enfin, sur la ligne du P.-L.-M., près de Bercy, les fils télégraphiques ont été coupés au kilomètre 20.

Montpellier, 16 juin. — Dix-neuf fils télégraphiques ont été coupés cette nuit sur la voie ferrée de la ligne de Montpellier à Marseille, à deux kilomètres de la gare de Montpellier.

**SUR LE NORD**

Douai, 16 juin. — Pendant la nuit, des malfaiteurs ont coupé le fil de manœuvre du disque à distance de la bifurcation d'Erre-Est et celui du disque de la station de Fenain-Nord, sur la ligne de Somain à Orchies. On s'est aperçu à temps heureusement de cet acte de malveillance. Au cours de l'enquête, on a relevé en outre des traces de coups de cisaille sur deux fils télégraphiques.

## UNE LETTRE DE Mme ADAM

Nous recevons la lettre suivante, à propos du « Congrès National de la Paix », qui s'est tenu récemment à Clermont-Ferrand, au cours duquel une Mme Adam, représentant les Comités pacifistes italiens, a pris la parole et qui ne peut pas être confondue avec Mme Juliette Adam :

Abbaye de Gif (Seine-et-Oise), 14 juin.

Monsieur et honoré confrère,

Vous seriez tout à fait aimable de vouloir bien assurer à vos lecteurs qu'il ne peut y avoir aucune similitude entre Mme Adam, pacifiste, et moi dont l'âme ne cesse d'être tenaillée par les tortures de l'Alsace-Lorraine.

Veuillez agréer mes confraternelles sympathies.

JULIETTE ADAM.

## Dans les Airs

### ACCIDENT A L'AÉRODROME DE CHARTRES

Chartres, 16 juin. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit dans les circonstances suivantes à l'aérodrome de Chartres.

L'aviateur Level, qui participa à la course Paris-Rome-Turin, venait de s'élever sur un biplan avec comme passager l'élève pilote Debévère, lorsqu'à une centaine de mètres de hauteur le moteur cessa brusquement de fonctionner. Le pilote songea à opérer une descente en vol plané, mais au même instant, par suite d'un fort coup de vent, l'appareil se cabra et se retourna sur l'aile gauche. Le biplan descendit avec une rapidité vertigineuse; par un hasard miraculeux, alors qu'il se trouvait à une trentaine de mètres du sol, un autre coup de vent le redressa et le pilote put se rendre maître de son appareil.

L'atterrissage s'opéra néanmoins brusquement et le biplan fut presque complètement détruit. Les deux passagers se relevèrent avec seulement quelques blessures et contusions sans gravité.

Les aviateurs, qui n'avaient pas perdu leur sang-froid, ont été vivement félicités par les personnes qui avaient assisté à ce spectacle angoissant.

### LA COUPE GORDON-BENNETT

**NOUVEAU RECORD DE VITESSE**

Bouy-Aviation, 16 juin. — L'aviateur Nieuport, sur *monoplan*, participant aux éliminatoires de la Coupe Gordon-Bennett, a effectué ce matin, au camp de Châlons, au-dessus d'une piste de 5 kilomètres de tour, un vol de 145 kilomètres à la vitesse moyenne de 129 kilomètres à l'heure.

Nieuport a ainsi battu les précédents records de vitesse en circuit fermé.

## Les Saint-Cyriens à N.-D.-des-Victoires

Paris, 16 juin. — La société amicale des élèves et anciens élèves de Saint-Cyr, la « Saint-Cyrienne », a fait célébrer, samedi matin, en l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires, un service commémoratif pour le repos de l'âme des camarades décédés depuis 1808.

La messe a été dite à l'autel de la Vierge, par M. l'abbé de Fraguier, ancien capitaine d'infanterie, de la promotion 1881-83, qui a prononcé l'oraison funèbre des membres de la société, morts au cours de l'année.

Après avoir retracé la fin héroïque du commandant Roumens, l'abbé de Fraguier a parlé du colonel Moll, du commandant Labordette, du lieutenant Caumont-Laforce, et de tous ceux dont les camarades regrettent la brusque disparition.

Dans la nombreuse assistance, reconnu : le général Garnier des Garets, président de la « Saint-Cyrienne », le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur ; les généraux Pendezec, Bridoux de la Garenne, d'Helouis.

## La Terre qui tremble

Bruxelles, 16 juin. — L'Observatoire a enregistré hier un tremblement de terre très violent d'une durée de deux secondes à une distance de 9.200 kilomètres. Le lieu probablement de la secousse est le Japon.

Charleroi, 16 juin. — Une secousse de tremblement de terre a été ressentie ce matin à 6 h. 25 à Ransart. Il n'y a pas eu de dégâts, mais il règne une grande panique parmi la population.

Madrid, 16 juin. — L'Observatoire de Madrid a enregistré à trois heures de l'après-midi, un tremblement de terre excessivement violent, qui a duré environ trois quarts d'heure et dont le centre devait être très éloigné.

Vienne, 16 juin. — Les appareils sismographiques de Vienne de Pola et de Trieste ont enregistré hier de 3 h. 38 m. à 3 h. 48 m. de l'après-midi de très fortes secousses sismiques, dont le centre est probablement en Asie Centrale.

## Rixe entre Soldats et Paysans perses

**QUINZE BLESSES**

Berlin, 16 juin. — Une dépêche d'Elisabetgrad, gouvernement de Kherson, dit qu'au cours d'une rixe des cadets de l'Ecole Militaire, quinze paysans ont été grièvement blessés à coups de sabre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

# La Question Marocaine

**Les interpellations.- Discours de M. Jaurès qui demande de revenir à une politique plus sage Intervention de M. P. Deschanel. - Réponse de M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères Adoption d'un ordre du jour de confiance**

Paris, 16 juin.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

MM. Cruppi, Caillaux, Chaumet et Massé sont au banc du Gouvernement.

### Contre M. Lépine

*Le Président* fait connaître qu'il a reçu un projet de résolution, avec demande d'urgence, de M. Perrissoud, sur les incompatibilités de la situation de certaines fonctions publiques avec les

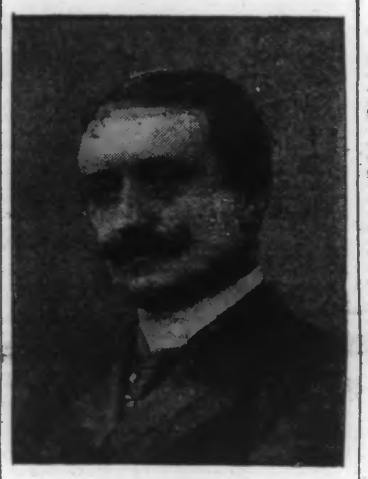

*M. PAUL DESCHANEL*

fonctions d'administrateurs de sociétés industrielles et financières, et une proposition de loi de M. Rouanet, établissant l'incompatibilité des fonctions de préfet de police avec les fonctions d'administrateur d'une société financière industrielle commerciale, et, en général, de toute société par actions ou commandite faisant appel à l'épargne et au crédit public. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Il sera statué sur l'urgence, à la fin de la séance.

### Les services postaux maritimes

M. Bouisson adresse au sous-secrétaire d'Etat aux Postes, une question au sujet de la convention avec l'Etat et la Compagnie des Messageries Maritimes.

M. BOUISSON. — Je demande au gouvernement d'indiquer, d'une façon ferme, à quelle époque il entend déposer le projet de convention ; j'insiste sur la nécessité d'accorder des délais suffisants au Parlement pour examiner le projet. J'estime que le gouvernement ne peut pas accepter qu'une Compagnie qui bénéficie de primes énormes affame les ouvriers pour les déterminer à exercer une pression sur le Parlement. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. CHAUMET. — Une Commission interministérielle poursuit ses études; elle doit entendre, demain, le gouverneur général de l'Indo-Chine. (Exclamations.)

M. CHANOT. — Que voulez-vous qu'il vous dise le nouveau gouverneur. (Très bien, très bien.)

M. CHAUMET. — Je prends l'engagement de déposer le cahier des charges avant la fin de la session sous réserve que la Compagnie des services maritimes postaux, qui doit être consultée, aura achevé son examen. (Très bien, très bien.)

M. BOUISSON. — Je prends acte de cette promesse.

M. DELAHAYE, *montrant M. Chaumet.* — Cela ne l'engage pas beaucoup; il sera peut-être par terre à ce moment-là. (Rires.)

L'incident est clos.

**LES TAXES D'OCTROI SUR LE BENZOL**

LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Berry un projet de résolution invitant le gouvernement à suspendre jusqu'au 1er janvier 1912, l'application du décret du 11 mai 1911 qui a augmenté à Paris le droit d'octroi sur le benzol.

M. CAILLAUX. — Le décret approuvant la délibération du Conseil municipal a été rendu en Conseil d'Etat de la façon la plus régulière. Le gouvernement ne peut saisir le Conseil d'Etat que lorsque le Conseil municipal aura pris une délibération nouvelle. S'il pouvait agir autrement, c'en serait fait des libertés communales.

*Cris;* Aux voix! Aux voix!

**Un incident**

M. WILM monte à la tribune pour soutenir la motion Berry. Tandis qu'il parle, M. Caillaux affecte de converser avec les députés qui sont placés derrière lui. M. Wilm s'en étonne.

M. WILM. — Vous pourriez m'écouter, M. le Ministre, je vous ai écouté, quand vous avez pris la parole tout à l'heure. Il me semble que la parole d'un député vaut bien celle d'un ministre. (Mouvements.)

M. CAILLAUX se retourne furieux et fait à M. Wilm un geste de menace, signifiant clairement : « Vous-me paierez cela, vous. »

M. WILM, un instant interloqué, se ressaisit.

M. WILM. — Je ne tolérerai pas une attitude semblable à mon égard, je vous préviens, ou alors ce serait sur un autre terrain que nous nous retrouverions. (Mouvement prolongé.)

M. WILM termine son discours en demandant à la Chambre d'inviter le gouvernement à suspendre l'application du décret. (Applaudissements.)

M. CAILLAUX. — Si le préfet de la Seine est en désaccord avec le Conseil, j'examinerai avec le souci des libertés communales le texte qui me serait soumis. (Applaudissements.)

Après cette réponse de M. Caillaux, le projet de résolution est retiré.

### Les interpellations sur le Maroc

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1° de M. Jaurès sur la politique du gouvernement au Maroc; 2° de M. Denys Cochin sur les affaires marocaines.

### Discours de M. Jaurès

***" Je vous supplie, dit-il, de revenir à une politique plus sage."***

M. JAURÈS monte à la tribune pour développer son interpellation.

M. JAURÈS. — Il s'est manifesté, dans certains grands journaux, à l'occasion de l'intervention espagnole au Maroc, une agitation dangereuse. Il semble, heureusement, qu'il s'est produit, depuis plusieurs jours, une sorte de détente. Il semble bien, maintenant, que M. le Ministre des Affaires étrangères lui-même soit complètement rassuré ou alors il aurait acquis, en quelques semaines, le don précieux pour les diplomates de dissimuler ses inquiétudes. Car il a pu prononcer, mercredi, au Sénat, un discours sur les affaires marocaines, sans faire la moindre allusion au différend franco-espagnol. C'est ainsi que fonctionne, pour le plus grand bien des ministres, un parlementarisme atténué, alourdi et abatardi qui leur permet de tout cacher au pays. Mais j'estime, et la Chambre estimera sans doute, que le ministre des Affaires étrangères nous doit des explications plus précises. (Applaudissements.) La situation reste sérieuse. Les rapports de l'Espagne et de la France restent difficiles et troublés. Ils sont dominés par deux ordres de convention diplomatiques dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elles ne sont pas concordantes. Nos rapports marocains avec l'Espagne sont réglés par un traité secret de 1904 et par le traité d'Algésiras. (Applaudissements.)

M. CHARLES BENOIST. — M. Maura a communiqué ce traité secret à tous les chefs de groupe du Parlement espagnol.

M. JAURÈS. — Il n'est pas admissible que le Parlement continue à ignorer les clauses des traités qui peuvent engager la nation. (Applaudissements.) Un ancien ministre espagnol, M. Villanova, faisait récemment allusion à une clause de ce traité secret de laquelle il résultait que, pendant quinze ans, le Maroc étant divisé en deux zônes, la France pourrait intervenir dans sa zône, après avoir prévenu l'Espagne, tandis que l'Espagne ne pourrait intervenir dans sa zône qu'après avoir obtenu le consentement de la France. Si une telle clause existe, elle est infiniment dangereuse. Elle témoigne d'un manque de psychologie singulier. Pour des raisons de droit, j'ai été et je demeure l'adversaire de l'expédition marocaine et de la politique du gouvernement, au Maroc. Je demande à la Chambre si elle se serait laissée entraîner aussi avant dans l'action marocaine, si elle avait su avec précision quels obstacles peut-être infranchissables s'opposaient à la politique qui a été suivie. Pour avoir voulu pratiquer dans l'obscurité, politique d'entente, on aboutit en plein jour au plus formidable des malentendus. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

C'est pourquoi je demanderai au gouvernement de négocier la publication du traité secret et de porter au nom de la souveraineté nationale, une condamnation définitive contre toute tentative de traité secret. (Applaudissements.) Il n'y a qu'une chance d'échapper au péril du traité secret, c'est de revenir à la pratique de l'acte international d'Algésiras, dont notre politique a faussé et forcé tous les termes. Depuis l'avènement du Sultan nouveau, toute notre politique a été calculée pour rendre difficile l'application du traité d'Algésiras.

Quelles sont les conséquences de notre entrée à Fez? Les difficultés militaires ne sont pas terminées. Les tribus marocaines ne se sont pas soumises. Elles ont fait pour un moment le vide autour de nos colonnes. Si les Marocains ne sont pas capables d'une action de masse, ils sont capables d'une action infatigable dans la résistance désespérée.

M. Jaurès rappelle les surprises qui se sont produites sur les rives de la Moulouya et à l'ouest dans la colonne du général Ditte. A Fez même ou aux environs un accident funeste peut se produire à tout moment. Si on est allé à Fez, c'est, dit-on, que le Sultan l'a demandé. On m'a dit, il y a quelques mois, que Moulai-Hafid avait dit à M. Gaillard, notre représentant à Fez : « Je suis entre vos mains. Faites de moi ce que vous voudrez. » Est-ce là un appel? C'est plutôt la plus énergique des protestations. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) En Espagne tandis que le parti colonial rêvait profits et gloire militaire, les hommes de bon sens, les démocrates mettaient en garde le peuple contre l'esprit d'orgueil et la folie de conquête, mais on leur montrait les progrès de la politique de nos coloniaux. Aujourd'hui l'opinion est surexcitée, le malentendu s'accroît. La preuve c'est la disgrâce de M. Villanueva. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Pour suivre sa nouvelle politique, l'Espagne n'aura qu'à lire les rapports de nos consuls et à suivre notre exemple. (Très bien, très bien à l'extrême-gauche.) La vérité évidente, certaine, c'est que l'Espagne n'évacuera pas ses positions tant que la France ne l'aura pas rendue possible à son amour-propre, en évacuant elle-même le Maroc. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) On nous ferons cela, ou nous verrons au Maroc l'Espagne installée à côté de nous. Il y aura sur la terre africaine la réalité permanente de deux nations et il n'est pas certain que d'autres n'interviendront pas. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Il en est une qui garde une attitude expectante. Elle prend acte des communications qui lui sont faites, mais en cas de difficultés entre nous et l'Espagne, elle voit-on pas que les chances d'intervention augmentent, je serais désolé et désespéré que l'Allemagne pût un jour servir d'arbitre entre les deux nations latines. Voilà pourquoi l'heure est venue de prendre une décision nette. Mais, dit-on, que faut-il faire? Ayons le courage d'être sages et justes; il n'est pas trop tard. Pour le Maroc, pour l'Europe qui a droit à la paix, pour les deux nations latines qui ont droit à une amitié inaltérable, je vous supplie de revenir à une politique plus sage. (Vives applaudissements au banc des unifiés.)

### Intervention de M. Deschanel

M. DESCHANEL succède à M. Jaurès à la tribune.

M. DESCHANEL. — Pour trouver la solution à la